

Procès-Verbal

En l'an deux mille vingt-quatre et le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean ; Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe, à Mme LACOMBE Maria, adjointe ; M. COSTE Jean-François, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint ; M. BORREILL Philipe, adjoint à M. le Maire ; Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale.

Absents :

M. BELTRAN José, adjoint ; M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Après avoir procédé à l'appel des élus et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire nomme M. Simon REDONDO, secrétaire de séance.

- ORGANISATION –

SERVICE PUBLIC - Approbation du projet de contrat de DSP multi-services

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance doit commencer à 18h30, heure de la séance de conseil municipal de la Commune de Maureillas. Cette soirée va se composer en deux parties, le premier conseil municipal, qui est fait conjointement avec celui de Maureillas, concernant la délégation de service public (DSP) pour l'assainissement et l'eau potable, Céret essentiellement pour l'assainissement et Maureillas pour l'assainissement et l'eau potable et le deuxième conseil municipal qui suivra pour les affaires courantes.

Pour ce conseil municipal, il n'y aura qu'une délibération, la prise en compétence en DSP pour l'assainissement de la commune de Céret.

Monsieur le Maire constate ensuite que le quorum est atteint et désigne M. Simon REDONDO secrétaire de séance.

Il reprend donc l'ordre du jour de la séance qui est l'approbation du projet de contrat de délégation de service public multi-services passé entre les communes de Céret et de Maureillas-Las-Illas.

Pour les deux communes, il s'agit de la mise en place du service d'assainissement des eaux usées et pour la commune de Maureillas seulement, la mise en place/dissolution du service public d'eau potable.

Il rappelle que cette procédure a été acceptée par l'ensemble du conseil municipal, lors de la séance du 5 juin dernier et qu'on connaît aujourd'hui son aboutissement avec la proposition du contrat dont les éléments le composant seront détaillés et soumis à l'approbation de ce conseil, après avis favorable de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire précise que ce contrat a été conçu dans l'objectif de rendre un service optimal aux usagers. Que des discussions entre élus ont été entamées en début de mandat, pour savoir s'il fallait basculer en régie ou maintenir la DSP, le souhait des élus étant d'élargir à d'autres communes. Il y a donc eu discussion au sein de l'intercommunalité et il en est ressorti qu'avec la commune de Maureillas il y avait la possibilité de travailler ensemble. Une étude a donc été lancée pour mettre en synergie les services des deux communes afin de voir si nous pouvions basculer en régie ou en DSP.

A partir du 1^{er} janvier 2026, il sera possible de transférer l'ensemble des services à la communauté de communes du Vallespir qui aura la compétence eau/assainissement.

Autre point important, Maureillas a son propre réseau d'eau potable, Céret est rattachée au SIAEP du Vallespir. 10 communes dépendent de ce syndicat dont l'eau provient d'Arles-Sur-Tech et qui sont desservies par un gros tuyau partant d'Arles-Sur-Tech et allant jusqu'à Vivès. Le SIAEP a reconduit un contrat avec une société propre qui s'appelle Vall'Aigua, qui est pilotée par Véolia et qui court jusqu'en 2032. Ensuite, il y aura une réflexion qui va être engagée à l'échelle des deux communautés de communes concernées pour savoir si on bascule tout sur cette société qui deviendrait une régie.

Aujourd'hui, ce qui est proposé dans le projet de contrat, c'est d'amener la durée du contrat, avec Maureillas, jusqu'à cette date de 2032, pour être en phase avec le SIAEP du Vallespir, qui va alimenter dans quelque temps la Ville du Boulou, qui a demandé son adhésion au SIAEP du Vallespir et en 2032, les personnes qui seront autour de la table, nos successeurs, précise Monsieur le Maire, auront la possibilité de tout renégocier d'un seul bloc.

La DSP a été lancée au printemps, 3 entreprises ont été sollicitées :

- La SAUR
- La Lyonnaise
- Véolia

Une seule a remis une offre, c'est Véolia.

Entre temps, une commission a été nommée à Maureillas avec des élus de Maureillas, une commission avec des élus de la communauté de communes, puisque c'est la CCV qui a piloté ce groupement de commandes, c'était une obligation légale. Une commission a également été nommée à Céret et Monsieur le Maire remercie M. Angulo et M. Puigmal qui ont été mobilisés et ont entamé d'après négociations avec Véolia. Il les remercie d'avoir participé et porté ce dossier pour la Ville de Céret et pour la Ville de Maureillas aussi.

Il y a eu 2 réunions de négociations avec Véolia, Monsieur le Maire précise « on partait de très loin au départ et nous sommes arrivés aujourd'hui à des propositions qui nous semblent satisfaisantes pour nos concitoyens, en sachant que ce contrat est particulier dans le sens où il y a l'exploitation, donc le coût du service, mais il y a aussi des travaux en concession, c'est-à-dire qu'on a demandé à Véolia de nous faire une proposition pour réaliser des travaux qui nous paraissent indispensables pour maintenir un service de qualité et des travaux qui ne sont pas sujet à des subventions (extension de réseaux, reprise de réseaux structurels au niveau de la station d'épuration, amélioration de la station d'épuration..), en sachant que l'on veut maîtriser toujours le coût et avoir un coût raisonnable pour nos concitoyens.

Monsieur le Maire précise ensuite les différents éléments composant ce contrat :

Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 d'un contrat de DSP aux principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Un contrat d'une durée de douze ans
- ✓ Un prix fermier d'exploitation n'excédant pas pour 2025, 2.5 % de progression par rapport au tarif fermier 2024 et couvrant l'inflation et les surcoûts énergétiques
- ✓ Un prix fermier d'exploitation distinct entre Maureillas-Las-Illas et Céret avec une convergence à partir de 2029 tenant compte en cela de la perspective de transfert d'ici là de la compétence assainissement à notre communauté de communes du Vallespir

- ✓ Une part complémentaire de tarif au m³ pour financer les nouveaux équipements qui ont en effet un inévitable coût qu'il convient de prendre en charge aux meilleures conditions de financement et d'amortissement : à ce titre, le délégataire proposé a accepté d'augmenter un prix au m³ qu'au rythme de la réalisation effective des investissements et aux conditions de financement en matière de prêt négocié par chaque commune après subventions de l'Agence de l'Eau et des autres Collectivités territoriales (Région et Département)
- ✓ Le paiement par le délégataire proposé d'une redevance d'utilisation d'actifs mis à sa disposition, destinée à couvrir l'amortissement financier des prêts à contracter pour lesdits investissements

Monsieur le Maire précise ensuite que cette délibération ne sera appliquée que lorsque le résultat d'un référé qui a été déposé par un concurrent de Véolia, qui est l'entreprise SAUR sera connu.

En effet, 24h avant cette séance un référé pré-contractuel de l'entreprise SAUR a été reçu, qui remet en cause ce marché. M. le Maire demande donc aujourd'hui d'approuver cette délibération et rappelle qu'elle ne sera appliquée qu'une fois la décision du tribunal administratif connue, en sachant que, que ce soit pour Maureillas ou pour Céret les devants ont été pris et que les deux communes ont la possibilité de déclencher une année supplémentaire de service avec Véolia pour Céret, et avec la SAUR pour Maureillas.

Monsieur le Maire demande à Messieurs Angulo et Puigmal s'ils veulent ajouter quelque chose.

Monsieur Patrick Puigmal précise que les négociations de départ avec des personnes qui venaient avec des prétentions, notamment Véolia, étaient très élevées. Il faut, je le disais à mes amis de la liste, saluer le travail du Cabinet d'étude qui a été choisi pour nous conseiller, car c'était une matière très technique et ce Cabinet a été très utile et nous a permis de ramener les prétentions de Véolia à un niveau raisonnable, donc notre liste votera la proposition que vous nous faites.

Monsieur José Angulo remercie M. Patrick Puigmal, cette collaboration a prouvé que quand on travaille pour le territoire et au-delà pour l'avenir et que ce sont des sujets qui se situent bien au-delà de ce qui peut opposer des listes. Lorsque l'intérêt général est en jeu, on peut travailler en commun, cela avait été notre volonté dès le départ. l'objectif était de trouver la solution la plus convenable pour tous les usagers, pour tous nos concitoyens, sachant qu'on a vécu ce moment là comme beaucoup de situations depuis le début du mandat, nous essayons de réfléchir le plus territorialement possible. Certes, il y a Céret, quand on a été élus, on a souligné notre volonté en rajoutant à Céret : Céret-Vallespir, et quand on réfléchit sur ce type de contrat, nous essayons de penser territorialement.

Il y a notre ville et notre territoire, les deux sont intimement liés. C'est une petite pierre dans l'édifice, la mutualisation de l'assainissement et de l'eau pour ce qui concerne Maureillas, c'est de réfléchir de plus en plus collectivement, globalement, pour pouvoir par la suite éventuellement, si les autres communes le souhaitent, être en position de force parce qu'on représentera plus de monde. Ce sont des choses que l'on vit lorsqu'on est au SCOT, dans certaines instances où nous ne sommes pas majoritaires ou en tout cas le poids que nous représentons est beaucoup plus faible que celui de ceux que nous avons en face, donc on a tout intérêt, pour le dire plus simplement, que l'union fasse la force, ce qui a été la philosophie que nous avons eue sous la présidence de Jean Vila, le Maire de Maureillas. C'était dans cet état d'esprit là, c'est-à-dire aller au-delà des préoccupations uniques d'une ville, être plus sur un aspect global et territorial.

Les négociations ont été assez âpres, comme le soulignait Patrick Puigmal à l'instant, nous sommes partis de très très loin. Véolia était le seul candidat en course et on peut peut-être supposer qu'il le savait, c'est assez étonnant qu'un des candidats qui aurait pu aller jusqu'au bout, se réveille maintenant que la procédure est terminée, c'est étonnant mais ça lui appartient.

Monsieur le Maire rajoute qu'ils étaient tellement déterminés et comme tu disais José et comme le disait M. Puigmal, la force a fait qu'à un moment donné on s'est dit on peut ne pas aller au bout de la négociation, on fait marche arrière, ils perdent Céret et Maureillas et on trouvera une solution autre et je pense que cette conviction qu'on avait tous nous a permis de ne rien lâcher car au départ nous étions à une augmentation de plus de 43 % du prix, lors de la première ouverture des plis, nous sommes arrivés à une augmentation qui nous paraît raisonnable, normale, par rapport à la conjoncture économique.

M. Angulo précise que l'argument était qu'on ne pouvait pas mutualiser et être plus cher que quand chacun était de son côté.

Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas d'autres questions, il propose au conseil municipal :

- d'Approuver le choix de la société VEOLIA comme concessionnaire pour :
 - ✓ Le service d'assainissement collectif pour Céret et Maureillas-Las-Illas.
 - ✓ Le service d'eau potable pour Maureillas-Las-Illas.
 - ✓ La durée de ce contrat est de 12 ans à compter du 1er janvier 2025.

VOTE A L'UNANIMITE

- d'Approuver le projet de contrat de concession DSP multi-services et ses annexes, joints en annexe de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

- d'Autoriser Monsieur le Maire de Céret à signer le contrat de concession pour la part relative à la commune de Céret.

VOTE A L'UNANIMITE

- d'Autoriser Monsieur le Maire, en cas d'annulation de la procédure de DSP par le juge administratif à la suite du référé déposé par la société SAUR, à solliciter de la société VEOLIA la prorogation de la DSP actuelle d'assainissement et ce pour un maximum un an

VOTE A L'UNANIMITE

- d'Autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

La Séance est levée à 19h00.